

# TERTIANUM

## CODE DE CONDUITE TERTIANUM

# TERTIANUM

## SOMMAIRE

<b>1. A propos de notre code de conduite</b> .....	<b>5</b>
1.1. Construction et structure de notre code de conduite.....	5
1.2. Nos principes.....	5
1.3. Domaine d'application.....	6
1.4. Analyse des comportements.....	6
1.5. Respect du code de conduite.....	6
1.6. Signalisation.....	7
<b>2. «Nous agissons en accord avec le droit et la loi»</b> .....	<b>7</b>
2.1. Respect des lois.....	7
2.2. Concurrence.....	7
2.3. Trafic d'influence et corruption.....	7
2.4. Rapport.....	8
<b>3. «Nous nous comportons avec respect et estime vis-à-vis de toutes les parties prenantes»</b> .....	<b>8</b>
3.1. Lutte contre les discriminations.....	8
3.2. Harcèlement sexuel.....	9
3.3. Egalité des chances.....	9
3.4. Protection au travail et protection de la santé.....	9
3.5. Hôtes et proches.....	9
3.6. Collègues.....	10
3.7. Durabilité.....	10
3.8. Fournisseurs.....	10
<b>4. «Nous prêtons attention à notre propriété et à la protection des données confidentielles et personnelles»</b> .....	<b>10</b>
4.1. Propriété de l'entreprise.....	10
4.2. Propriété de nos hôtes.....	11
4.3. Utilisation privée de propriétés commerciales.....	11
4.4. Protection des données personnelles.....	11

# TERTIANUM

4.5. Protection des données confidentielles .....	11
4.6. Droits d'auteur et de propriété.....	11
5. «Nous ne laissons pas influencer par des tiers et règlementons clairement les conflits d'intérêts» ....	12
5.1. Conflits d'intérêts .....	12

# TERTIANUM

## Code de conduite Tertianum

Notre réputation en tant qu'entreprise intègre et responsable nous tient beaucoup à cœur. Notre comportement quotidien constitue la base de notre réussite en tant que plus grand acteur privé en Suisse dans le secteur du logement, de la vie et des soins aux personnes âgées. Chacun d'entre nous a pour mission et pour devoir de se comporter chaque jour en observant nos règles de conduite.

---

Chère collaboratrice, cher collaborateur,

Pourquoi avons-nous besoin d'un code de conduite? Il existe des situations dans lesquelles nous ne savons pas comment nous comporter. Ce code de conduite nous aide à gérer correctement ces situations difficiles et complexes, et nous montre comment nous pouvons nous informer et nous comporter.

Avec ce code de conduite, nous définissons des principes clairs servant de référence quotidienne dans l'environnement de travail.

Ce code de conduite nous aide à toujours nous comporter de manière intègre vis-à-vis de nos hôtes et des autres parties prenantes.

Afin que ce code de conduite devienne une composante essentielle de notre culture d'entreprise, nous avons besoin de votre soutien. Ce n'est qu'en nous assurant tous que nous orientons notre quotidien selon ces principes et nos valeurs de l'entreprise que le code de conduite deviendra une composante essentielle de notre organisation, qu'il fera partie du contrat de travail et contribuera ainsi considérablement à la réussite de Tertianum.

**Luca Stäger**



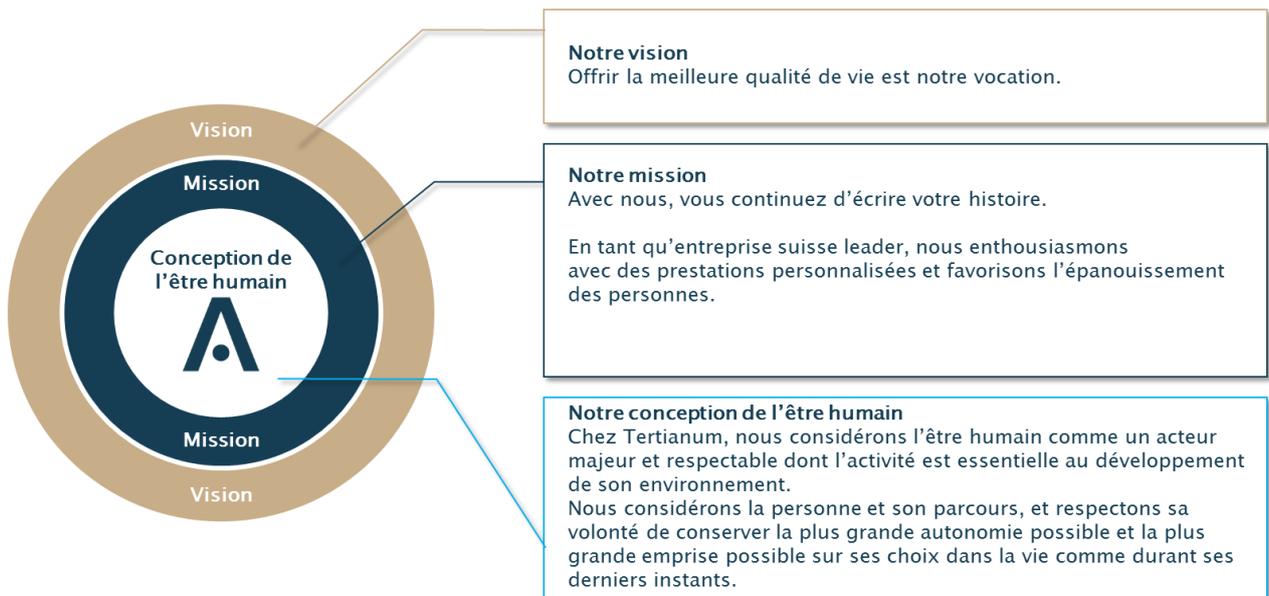
CEO, Tertianum AG

# TERTIANUM

## 1. A propos de notre code de conduite

### 1.1. Construction et structure de notre code de conduite

Nous sommes leaders en Suisse sur le marché des services dans les domaines de la vie, du logement et des soins aux seniors. Ce code de conduite s'oriente selon les principes de notre entreprise qui sont concrétisés par des règles et des standards.



### 1.2. Nos principes

Nos principes constituent la base de notre comportement quotidien et donc de la réussite durable de notre entreprise:

- Nous agissons conformément au droit et à la législation.
- Nous nous comportons avec respect et estime vis-à-vis de toutes les personnes de contact.
- Nous prêtons attention à notre propriété et à la protection des données confidentielles et personnelles.
- Nous avons défini des règles claires pour gérer les conflits d'intérêts.

Sur les pages suivantes, nous allons concrétiser nos principes par des règles et des standards qui nous aident à nous comporter dans les situations difficiles et complexes.

# TERTIANUM

## 1.3. Domaine d'application

Ce code de conduite est obligatoire pour tous les collaborateurs du groupe Tertianum et fait partie du contrat de travail. Il détermine le comportement que l'on attend de tous les collaborateurs. Chaque collaboratrice et chaque collaborateur sont tenus de se tenir à ces principes et de les respecter dans le cadre de leur travail quotidien.

Le management doit donner l'exemple et montrer ainsi aux collaborateurs l'importance et la signification du code de conduite.

## 1.4. Analyse des comportements

Lors de toutes nos activités, nous devons respectivement analyser de manière responsable et proactive si le comportement prévu est conforme aux lois, aux directives et aux instructions internes.

Nous souhaitons non seulement éviter les comportements fautifs, mais également les comportements non conformes. Vous pouvez vous orienter selon les questions suivantes si vous n'êtes pas certain-e qu'un comportement soit approprié ou non dans une situation:

- Existe-t-il des lois ou des règles qui concernent cette situation et exigent un certain comportement de notre part?
- Est-ce que j'analyse la situation de manière objective et indépendante ou bien est-ce que je suis influencé-e?
- Comment est-ce que je me sentirais si mon comportement faisait, le lendemain, les gros titres d'un journal, sur Internet ou sur les réseaux sociaux?
- Quelle est ma motivation et celle des autres parties prenantes afin de privilégier justement ce comportement?
- Si mon comportement était rendu public, est-ce qu'il ressemblerait à une irrégularité?

Si vous n'êtes pas certain-e qu'un certain comportement soit approprié ou non, demandez à votre supérieur ou contactez le/la responsable Compliance.

## 1.5. Respect du code de conduite

Nous demandons à tous les collaborateurs de respecter notre code de conduite. Les infractions à celui-ci peuvent avoir des conséquences disciplinaires allant jusqu'à la résiliation du contrat de travail.

Si vous avez des questions générales relatives au respect du code ou que des incertitudes subsistent, veuillez contacter votre supérieur ou le/la responsable Compliance.

# TERTIANUM

## 1.6. Signalisation

Si vous observez un possible comportement inadapté ou une anomalie (p. ex. une infraction aux règles ou d'autres incidents), adressez-vous, avec votre signalisation, à vos supérieurs ou au/à la responsable Compliance ou à notre service de médiation mentionnés à la dernière page de ce document.

Nous traitons toutes les signalisations de manière strictement confidentielle et assurons le suivi de chacune d'entre elles. Nous protégeons toutes les personnes qui effectuent une signalisation en toute bonne foi et nous interdisons toute mesure de représailles.

---

## 2. *«Nous agissons en accord avec le droit et la loi»*

### 2.1. Respect des lois

Nous dirigeons le groupe Tertianum en accord avec le droit et la loi suisses. Nous avons implémenté différentes instructions qui doivent nous aider à connaître nos engagements légaux et à agir en accord avec ceux-ci. Nous avons tous la responsabilité personnelle de connaître les lois correspondantes et de les respecter durant notre travail quotidien. En cas d'incertitude, nous faisons appel à l'aide et au soutien d'organismes correspondants.

### 2.2. Concurrence

Nous sommes persuadés qu'une concurrence libre et ouverte entraîne une qualité élevée des produits et des services. Nous ne permettons pas les agissements qui restreignent la concurrence, p. ex. les accords avec les concurrents en ce qui concerne les prix, les coûts ou les clients, et nous traitons nos concurrents de manière équitable.

### 2.3. Trafic d'influence et corruption

La corruption signifie que des versements, des cadeaux ou des faveurs sont proposés, versés ou acceptés afin d'obtenir un avantage injustifié.

Nous condamnons tout type de trafic d'influence et de corruption, nous favorisons une culture de lutte contre les fraudes et poursuivons une approche de tolérance zéro à ce sujet. Nous n'offrons ni n'autorisons de paiements de corruption et de trafic d'influence, nous n'en exigeons pas et n'en acceptons pas de la part de tiers.

Cela signifie aussi que tous les collaborateurs de Tertianum doivent toujours être attentifs en ce qui concerne les invitations, les cadeaux ou les autres paiements et faveurs, et qu'ils doivent toujours analyser ceux-ci en ce qui concerne leur montant et leur raison. Afin d'éviter même l'apparence de trafic d'influence et de corruption, Tertianum a édicté des réglementations claires quant au comportement à adopter en cas de cadeaux et de faveurs.

# TERTIANUM

## 2.4. Rapport

Pour nous, une comptabilité exacte et l'exhaustivité des documents commerciaux revêtent une grande importance. Nous informons de manière transparente à propos de nos activités commerciales et nous communiquons de manière ouverte et équitable avec nos parties prenantes.

Nous élaborons nos rapports en respectant les lois et les réglementations en vigueur. Chacun d'entre nous doit s'engager à s'assurer que nous informions de manière exhaustive, correcte et compréhensible à propos de l'activité commerciale. Nous conservons les documents correspondants en accord avec les réglementations en vigueur.

---

## 3. *«Nous nous comportons avec respect et estime vis-à-vis de toutes les parties prenantes»*

### 3.1. Lutte contre les discriminations

Des relations ouvertes et respectueuses des personnes entre elles constituent la base essentielle d'une collaboration réussie, aussi bien au sein de Tertianum qu'avec des tiers. En raison de sa grande importance, le respect fait partie des principales valeurs de l'entreprise.

Nous n'acceptons aucun agissement discriminatoire, en particulier en raison de la race, de la nationalité, du sexe, de l'orientation sexuelle, de la religion ou de l'âge. Nous garantissons une atmosphère de respect et de confiance réciproques.

Nous n'acceptons pas d'attaques personnelles ou d'agissements discriminatoires. Il peut notamment s'agir des cas suivants:

- Déclarations blessantes, diffamations ou injures
- Menaces, actes hostiles ou intimidations
- Harcèlement sur la base de caractéristiques comme l'origine ethnique, la nationalité, le sexe, l'orientation sexuelle
- Vexations, harcèlement, humiliation ou exclusion d'une personne ou d'un groupe de personnes

Pour vous, cela signifie que vous devez traiter vos prochains au sein de Tertianum tout comme les tiers avec attention, respect et équité, sans discriminer personne.

# TERTIANUM

## 3.2. Harcèlement sexuel

Tout comportement ayant un rapport sexuel ou un rapport à l'appartenance à un sexe, qui est indésirable par une partie et qui viole la dignité, est considéré comme harcèlement sexuel. Ce qui compte, ce n'est pas l'intention de la personne à l'origine du harcèlement, mais la façon dont son comportement est perçu par la personne concernée. Il peut notamment s'agir des cas suivants:

- Tentatives de rapprochement accompagnées de promesses d'avantages ou de menaces de préjudices
- Contacts physiques indésirables, invitations indésirables avec des intentions sexuelles
- Remarques relatives à l'habillement, remarques sexistes et blagues à propos du comportement sexuel et des orientations sexuelles
- Envoi ou présentation d'images avec des allusions sexuelles

## 3.3. Egalité des chances

Nous offrons à tous les collaborateurs des chances égales, p. ex. en ce qui concerne l'attitude, les évaluations des collaborateurs, les possibilités de formation continue et les promotions. Nous prenons exclusivement les décisions relatives au personnel en fonction des exigences du poste correspondant et des qualifications du candidat. Nous rémunérons tous nos collaborateurs de façon équitable, selon le principe des performances. Ces principes sont mis en œuvre dans le cadre du règlement des indemnités.

Lors des décisions relatives au personnel (p. ex. attitude, évaluation des performances, mesures disciplinaires, rémunération), nous nous orientons exclusivement selon la qualification, l'adéquation et les performances de la personne concernée et en fonction des exigences relatives au poste et aux considérations commerciales.

## 3.4. Protection au travail et protection de la santé

Tous les collaborateurs de Tertianum ont le droit de travailler dans un environnement sûr et adapté. Nous garantissons un poste de travail sûr et protégeons la santé de nos collaborateurs.

Nos collaborateurs ne doivent consommer ni de l'alcool ni des drogues durant leur temps de travail. Lors des événements importants (p. ex. réunions des instances, repas avec les clients, manifestations sociales, etc.), la consommation d'alcool ne doit restreindre d'aucune manière la sécurité et la capacité de travail des collaborateurs.

Si vous remarquez des sources de danger ou autres qui altèrent la santé ou la sécurité, veuillez signaler immédiatement celles-ci. La santé et le bien-être de nos collaborateurs sont très importants pour nous.

## 3.5. Hôtes et proches

Nos hôtes et leurs proches sont nos clients. Nous respectons la volonté de nos hôtes de conserver la plus grande autonomie possible et la plus grande emprise possible, et nous entretenons des relations respectueuses avec eux et leurs proches. Nous assurons la santé et la sécurité de nos hôtes, et nous prenons les mesures nécessaires afin de garantir cela.

# TERTIANUM

## 3.6. Collègues

Avec nos collègues, nous fournissons en équipe les meilleures performances possibles pour nos clients. C'est pourquoi nous entretenons à tout moment des relations respectueuses et valorisantes avec nos collègues.

## 3.7. Durabilité

La prise en compte des exigences actuelles et futures de la société, de l'économie et de l'environnement est très importante pour nous. Nous sommes conscients de cette responsabilité et la percevons comme la condition indispensable à notre réussite à long terme.

Dans le cadre de notre activité, nous aspirons à une utilisation responsable et durable des ressources naturelles. Nos collaborateurs sont tenus d'utiliser les ressources naturelles de manière appropriée et économique, et de garantir que leurs activités aient le plus faible impact possible sur l'environnement.

## 3.8. Fournisseurs

Dans le cadre de la collaboration avec nos fournisseurs, nous prêtons attention à la compétence, à la qualité et à la durabilité. Dans le cadre de leurs activités avec nous, l'ensemble des fournisseurs et prestataires de services doivent adopter une attitude respectueuse concernant les aspects environnementaux et sociaux.

---

## 4. *«Nous prêtons attention à notre propriété et à la protection des données confidentielles et personnelles»*

### 4.1. Propriété de l'entreprise

Chaque collaborateur est tenu de protéger et de traiter avec soin la propriété de Tertianum. Les appareils de travail, le matériel, les objets, les vêtements de travail, l'argent, les équipements, les véhicules et les bâtiments, mais également notre propriété intellectuelle comme p. ex. le savoir-faire, les données, les marques et les brevets font partie de la propriété de Tertianum.

Chacun d'entre nous peut contribuer à protéger la propriété de notre entreprise. Ainsi, nous sommes tenus de prêter attention aux éventuelles anomalies, à mettre sous clé les objets et les documents importants, et à effectuer une signalisation correspondante lorsque nous observons quelque chose d'inhabituel.

# TERTIANUM

## 4.2. Propriété de nos hôtes

La propriété de nos hôtes doit être particulièrement protégée. Nous bénéficions d'un accès partiel ou constant à la propriété de nos hôtes dans les appartements privés de nos hôtes, les chambres médicalisées et les espaces communs de Tertianum. Nous devons protéger cette propriété comme la propriété de notre entreprise, les mêmes règles s'appliquent.

## 4.3. Utilisation privée de propriétés commerciales

Nous utilisons les propriétés de l'entreprise de Tertianum à des fins professionnelles et non privées. Les médias de communication et d'information mis à disposition en font également partie. Vous pouvez découvrir dans quelle mesure une utilisation privée de propriétés commerciales, p. ex. un entretien téléphonique privée via un appareil de l'entreprise, est possible au chiffre 11 de l'annexe «Politique de protection des données et de sécurité» du contrat de travail.

## 4.4. Protection des données personnelles

Nous respectons les droits individuels de nos collaborateurs et des tiers, et nous traitons les données personnelles de manière confidentielle. Nous garantissons que nous collectons uniquement des données absolument nécessaires. En font par exemple partie, les données comme le nom, l'adresse, la date de naissance, le sexe, l'ancienneté et les données du compte nécessaires aux versements des salaires et des rémunérations resp. au décompte AVS ou à la prévoyance professionnelle.

Nous nous assurons que ces données soient visibles et traitées exclusivement par un nombre restreint de collaborateurs habilités à cet effet. Nous protégeons les données personnelles des collaborateurs contre l'accès non autorisé de tiers.

## 4.5. Protection des données confidentielles

Dans le cadre de nos activités commerciales, nous avons accès à des informations internes et externes. Nous devons constamment partir du principe que les informations mises à disposition sont de nature confidentielle (p. ex. données clients, données personnelles, informations commerciales, etc.). Nous sommes tenus de traiter ces données avec soin et de les utiliser uniquement à leur fin originelle. Nous protégeons l'accès aux données vis-à-vis des tiers non autorisés.

## 4.6. Droits d'auteur et de propriété

Nous respectons les droits d'auteur et de propriété. Les inventions et les designs effectués par nos collaborateurs dans l'exercice de leur activité professionnelle et la réalisation d'une obligation contractuelle ou d'une autre production sont la propriété de Tertianum.

# TERTIANUM

## 5. *«Nous ne laissons pas influencer par des tiers et réglémentons clairement les conflits d'intérêts»*

### 5.1. Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts signifie que, p. ex. les relations privées, les activités externes ou les intérêts d'autres entreprises proches, peuvent influencer nos décisions. Il y a un conflit d'intérêts lorsque vous pouvez être influencé–e–s par des tiers, p. ex. lors de la passation d'une commande, et qu'il n'est donc pas possible d'agir dans l'intérêt de Tertianum.

Par conséquent, tous les collaborateurs de Tertianum sont tenus d'éviter les situations pouvant entraîner un conflit d'intérêts. Lorsque nous remarquons les circonstances pouvant entraîner un (potentiel) conflit d'intérêts, nous en informons immédiatement nos supérieurs.

# TERTIANUM

## CONTACT/INTERLOCUTEURS

Si vous n'êtes pas certain-e qu'une action ou un comportement pourrait être approprié-e ou inapproprié-e, ou si vous avez des questions générales ou des doutes quant au respect de ce code, veuillez contacter votre supérieur ou notre point de contact du service "Integrity".

La responsable de ce secteur se tient à votre disposition en tant qu'interlocutrice neutre.

### Contact interne Integrity

[integrity@tertianum.ch](mailto:integrity@tertianum.ch)

---

Le **Service de médiation sert de médiateur indépendant** en cas de différends extrajudiciaires sur le lieu de travail et se tient gratuitement **à disposition des collaborateurs de tous** les échelons.

### Contact Service de médiation:

Étude d'avocat Bold & Tapfer

Av. Marcel Paris

Rue du Lac 7

Yverdon-les Bains

Téléphone: 024 425 22 11

E-Mail: [info@boldtapfer.ch](mailto:info@boldtapfer.ch)